

FORMATION DES JUGES FEDERAUX PREMIER DEGRE APNEE PROFONDE

1 ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formations initiales de juges fédéraux premier degré apnée profonde (ci-après nommé JF1AP) sont organisées à l'échelon des Commissions Régionales Apnée sous la responsabilité d'un juge fédéral second degré apnée profonde (ci-après nommé JF2AP).

Ces formations doivent être enregistrées auprès du Collège des JF2AP et de la Commission Nationale d'Apnée (Annexe : Bordereau des formations JF1AP).

Les clubs, départements et régions non représentés par une Commission apnée délocalisée peuvent faire acte de candidature d'une session sous réserve d'avoir un minimum de 6 personnes à former. La demande de session doit être faite auprès du Collège JF2AP de la C.N.A.

2 CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité ;
- Etre âgée de 18 ans révolus à la date de la formation initiale ;
- Etre titulaire du Niveau ACEL d'apnée à minima ;
- Etre titulaire du RIFAA et suivre un recyclage régulier ;
- Avoir complété la feuille de demande d'inscription et s'être acquitté des frais de formation éventuels ;
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques, établi depuis moins d'un an.

3 ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

La formation de juge profondeur comporte :

- une formation initiale ;
- deux stages pratiques et d'évaluation des aptitudes lors de compétitions ;
- une demande de validation de la formation à l'issue de laquelle le candidat obtient le statut de JF1AP titulaire.

4.1. Formation Initiale

La formation initiale est constituée d'une partie pratique et d'une partie théorique, à l'issue de laquelle s'il est reconnu apte :

- le candidat accède au statut de JF1AP stagiaire ;
- une carte d'attestation de compétence, remplie et signée par le JF2AP en charge de la formation, est remise au juge stagiaire (Annexe : Carte d'attestation provisoire) ; cela peut aussi être signé sur son carnet d'apnée.
- le bordereau de formation doit être renvoyé au Collège des JF2AP ;
- un numéro d'enregistrement de JF1AP stagiaire est attribué par le Collège des JF2AP ;
- la liste des juges est mise à jour et diffusée en ligne sur le site internet de la C.N.A.

4.1.1. Formation théorique

- Durée totale : 6 heures effectives.
- Contenu :
 - ✓ Organisation de la Fédération et de la Commission Nationale Apnée ;
 - ✓ La licence, le certificat médical, assurances et responsabilités ;
 - ✓ Connaissance des règlements de compétitions d'apnée en profondeur F.F.E.S.S.M. ;
 - ✓ Cahier des charges d'un organisateur de compétition ;
 - ✓ Gestion et mise en place des dispositifs de sécurité (contre-poids, sondeur, longe de sécurité, etc.) ;
 - ✓ Connaissance du milieu (météo, choix du site, etc.) ;
 - ✓ Le rôle du Jury, gestion des délibérations ;
 - ✓ Déontologie et comportement des juges ;
 - ✓ Le rôle des juges (organisation des postes, mesure et évaluation des performances) ;
 - ✓ Rappel sur la syncope, la perte du contrôle moteur et les accidents barotraumatiques ;
 - ✓ Présentation du questionnaire sur les incidents médicaux ;
 - ✓ Sensibilisation à la lutte contre le dopage.
- Validation :

À l'issue de la partie théorique il sera remis au candidat un questionnaire visant à contrôler ses connaissances. Un résultat de 15/20 est attendu pour l'acquisition de cette capacité.

4.1.2. Formation pratique

- Lors de simulations de compétitions le candidat prendra tour à tour le rôle de : JF1AP, apnéiste de sécurité d'apnée profonde et compétiteur.
Il aura à gérer des sauvetages (comprenant l'utilisation du matériel de sécurité et l'extraction de l'eau).
- Durée totale : 4 heures effectives minimum
- Aptitudes attendues :

La validation du candidat se fera sur le rôle de JF1AP et la sécurité. Les autres fonctions sont évaluées pour comprendre les spécificités de chaque poste et améliorer ainsi la transmission des informations nécessaires au bon fonctionnement de la compétition.

4.1.3. Contenu des modules :

- Module : « Juge fédéral premier degré apnée profonde »
 - ✓ Aptitude aux fonctions de Jury : évaluation des conditions de sécurité et du matériel, organisation des postes, briefings de l'équipe organisatrice et des compétiteurs, organisations et gestions des séries, délibérations suite à des réclamations ou anomalies apparues pendant les performances.
 - ✓ Aptitude aux fonctions de JF1AP : coordination de l'équipe et accueil des compétiteurs au poste de passage, utilisation et étalonnage des instruments de mesures, protocoles de départ, de sortie et de surveillance en fin de performance, protocole de communication, protocole en cas d'incident sur PCM - syncope et incidents barotraumatiques, rôle actif pour la sécurité et maîtrise du matériel de sécurité, relevé et transmission des pénalités, validation des performances.
- Module : « Apnéiste de sécurité d'apnée profonde »
 - ✓ Maîtrise du matériel de sécurité

- ✓ Rôle de l'apnéiste de sécurité d'apnée profonde et positionnements lors des épreuves.
- ✓ Spécificités du règlement.
- ✓ Intervention et extraction en cas d'incident sur PCM, syncope et incidents barotraumatiques.

- Module : « Compétiteur »
 - ✓ Démonstration des aptitudes physiques.
 - ✓ Perception du poste de compétiteur et démonstrations des protocoles.
 - ✓ Sur consignes du formateur, le compétiteur simulera des comportements permettant au JF1AP et à l'apnéiste de sécurité d'apnée profonde d'évaluer les accidents et fautes énoncées dans le règlement.

- Validation :

Le candidat sera évalué sur le module « Juge fédéral premier degré apnée profonde ».
A l'issue de la partie pratique, le formateur valide ou non les compétences du candidat.

4.2. Les stages en situation

Le JF1AP stagiaire doit faire 2 stages lors de deux compétitions d'apnée en profondeur ou d'une compétition et d'une journée de simulation. Il doit avoir eu a minima 2 jours de pratique.
Après évaluation probante, un JF1AP titulaire valide la carte d'attestation provisoire.

L'aptitude du JF1AP stagiaire est reportée sur le PV de fin de compétition qui sera transmis au Collège des JF2AP de la C.N.A.

5 ORGANISATION DE LA TITULARISATION

- La titularisation ne peut être demandée que 10 mois après la date de la formation initiale et la participation en tant que JF1AP stagiaire à au moins deux compétitions.
- Le JF1AP stagiaire doit solliciter sa titularisation par écrit en renvoyant la demande (Annexe : Demande de titularisation et Bordereau de formation JF1AP) auprès du Collège des JF2AP accompagnée de la photocopie de la carte d'attestation provisoire dûment remplie.
- Le collège des JF2AP décide de titulariser le candidat ou de prolonger le statut stagiaire du candidat afin que celui-ci conforte ses connaissances et/ou expériences.
- Une carte d'attestation plastifiée est disponible sur demande selon modalités et frais d'envoi définis sur le formulaire de demande de titularisation.
- La liste des JF1AP est mise à jour et mise en ligne sur le site internet de la C.N.A.

6 PERENNITE DU TITRE

- Pour conserver son titre, un juge doit participer comme JF1AP à au moins une compétition en 2 ans et être licencié de la F.F.E.S.S.M.
- Seront automatiquement supprimés de la liste des juges ceux qui ne rempliraient pas les conditions.
- Seront également supprimés de la liste des juges toute personne qui ne respecterait pas les règlements et les principes édictés par la CNA.

7 DUPLICATA :

Les demandes de duplicata se font par écrit auprès du Collège des JF2AP en remplissant le formulaire de demande de titularisation.

DEMANDE DE TITULARISATION AUX FONCTIONS DE JUGE PREMIER DEGRE APNEE PROFONDE TITULAIRE

NOM : Photo d'identité

Prénom :

Date de naissance : / / Lieu :

Adresse :
.....

Téléphone : Portable :

Mèl :

N° de licence F.F.E.S.S.M.:

Catégorie d'assurance F.F.E.S.S.M. : Loisir 1 Loisir 2 Loisir 3

Club d'appartenance : N° Club :

Comité interrégional :

Mon expérience de juge apnée

Joindre la photocopie de la carte d'attestation provisoire et du carnet de compétences

Date / lieu / Nom du formateur stage juge stagiaire	Liste des lieux et dates de mes compétitions	Mes autres diplômes d'apnée	Mes Diplômes de plongée scaphandre

Fait à :

Signature :

Cette demande est à retourner avec un chèque de 15€ à l'ordre de la F.F.E.S.S.M.

A: Sébastien LAPLAGNE (lui faire un mail en amont à cette adresse : sebastien.laplagne@free.fr)